

Eclairage



SÉBASTIEN FANTI
AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT
DES TECHNOLOGIES AVANCÉES

QUELLE OBLIGATION À DONNER SON MOT DE PASSE?

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, un petit groupe d'activistes décide d'une action visant à marquer les esprits. De nuit, ils gravissent le Palais du gouvernement à Sion et ils déploient une banderole géante: «Si vous ne faites rien pour sauver la planète, il n'y a pas que pour elle que cela va chauffer». Simultanément débute une campagne numérique d'envois de courriels menaçants à des élus et d'incitation à la désobéissance civile. Les termes utilisés sont excessifs et ils alertent certains récipiendaires.

Alertée, la police identifie rapidement un groupuscule qui se dénomme «Les Épigones de la Terre», dont les membres ont déjà manifesté violemment, par le passé, leurs attentes sociétales

pour lutter notamment contre le réchauffement climatique. S'ensuivent différentes actions, dont une perquisition et la saisie de matériel informatique. Les personnes concernées refusent de collaborer à la manifestation de la vérité et invoquent différents droits de la défense. Elles ne souhaitent, entre autres, pas communiquer leurs mots de passe, qui permettraient d'accéder à leurs téléphones et à leurs ordinateurs. En ont-elles le droit?

Le Tribunal fédéral a retenu, dans un arrêt récent (1B_376/2019 du 12 septembre 2019), qu'en application du principe «nemo tenetur se ipsum accusare», personne n'est tenu de contribuer à sa propre accusation dans le cadre d'une procédure pénale. Le prévenu a conséquemment le droit de garder

le silence sans subir de désavantages, en vertu de son droit de refuser de témoigner. Concrètement cela signifie qu'il ne peut pas être contraint, s'agissant du téléphone, de divulguer le code de verrouillage de l'appareil ou le code PIN ou PUK de la carte SIM. Le raisonnement est identique pour l'ordinateur. L'obligation de collaboration n'implique pas celle de divulguer un mot de passe.

LE PRÉVENU A CONSÉQUEMMENT LE DROIT DE GARDER LE SILENCE SANS SUBIR DE DÉSAVANTAGES.

Il incombe a fortiori à l'autorité de poursuite pénale de tout entreprendre pour déjouer les me-

sures techniques de protection mise en place pour sécuriser les données. Le recours à des experts est possible et certaines forces de l'ordre cantonales disposent de différents outils pour y parvenir aisément. Ainsi a-t-il été révélé, en 2018, que la police cantonale vaudoise et la police fédérale travaillent avec la société israélienne Cellebrite pour déverrouiller les téléphones portables. Cette société a forgé sa réputation de spécialiste mondiale des solutions pour pénétrer dans les smartphones de dernière génération après avoir assisté le FBI dans différents dossiers.

Dans ces circonstances, et dès lors que la police est à même d'accéder aux informations, l'obligation de donner son mot de passe ne justifie évidemment pas.



LE CLIN D'ŒIL DE LA LECTRICE

Après le jaune, le rouge de la Prise-Imer, Corcelles.

Evelyne Baillod Simon, de Cormondrèche

Sur arcinfo.ch

«Très bien cet air du temps. J'ai une sœur qui s'appelle Martine, je l'aime beaucoup. Elle est tous les épisodes du feuilleton. Et vous en avez oublié beaucoup. Respect à toutes les Martine. Trop souvent, les Martin en déchirent des pages et n'entendent pas les plaintes qui en sortent.»

CHRISTIAN-CHARLES BOUVET, LES BRENETS

APRÈS LA PUBLICATION DE L'AIR DU TEMPS DE SOPHIE WINTELER:

«JE SUIS UN COUTEAU SUISSE»

L'EXPERTE VOUS RÉPOND

Economie circulaire

KATHRIN SCHLUP
DIRECTRICE CHEZ SANU SA, FORMATION
ET CONSEIL POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les mesures visant à enrayer le changement climatique constituent un pilier essentiel du développement durable et permettent de nouvelles formes de coopération entre les entreprises.

Plusieurs projets actuels dans le domaine de l'économie circulaire peuvent être considérés comme un exemple réussi de développement durable. Dans ces exemples, des solutions locales sont trouvées sur la base de principes globaux. Des chaînes de valeur entières commencent à rendre leurs acteurs plus résistants face aux crises économiques – ce qui peut créer des opportunités pour de nouvelles et jeunes entreprises –, et favorise également la confiance et la solidarité entre elles. Des réseaux vivants sont créés, renforcés par la coopération et non plus exclusivement par la concurrence.

Ce renforcement des liens et de la confiance mutuelle est un moteur important du développement durable.

Les systèmes fermés de flux d'énergie et de matières (par exemple dans l'industrie chimique, le recyclage, les réparations et le cycle des nutriments dans l'agriculture) créent de nouvelles formes de coopération, non seulement dans les petites entreprises et l'artisanat, mais également dans l'industrie et le commerce.

Ce renforcement des liens et de la confiance mutuelle est un moteur important du développement durable. De même, les mesures de protection du climat doivent véritablement impliquer tous les acteurs, de l'homme à la nature. Le climat est pour nous un fondement systémique important qui mérite d'être protégé – le développement durable est notre avenir.»